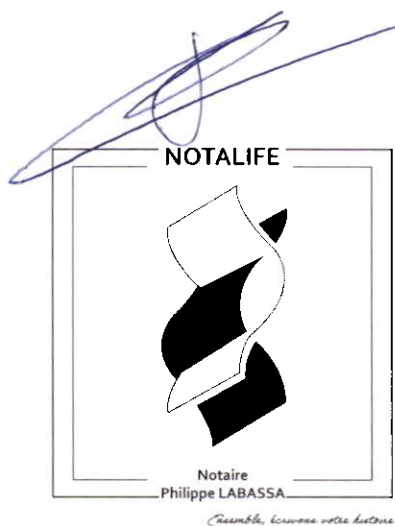


**ARCP**  
**Société à responsabilité limitée unipersonnelle**  
**Au capital de 500,00 Euros**  
**1 Route de la Balerne**  
**81500 TEULAT**  
**RCS CASTRES**  
**SIREN 521 619 577**

Statuts certifiés à jour par le gérant le 22 novembre 2024

Suite à :

- cession de parts sociales suivant acte reçu par Me Philippe LABASSA
- donation de parts sociales suivant acte reçu par Me Philippe LABASSA
- apport en nature de parts de la société suivant acte reçu par Me Philippe LABASSA



NOTALIFE | 57 Avenue Jean Bérenguier (81800) COUFOULEUX  
Téléphone : 05.63.60.35.12  
Site internet : [www.notalife.notaires.fr](http://www.notalife.notaires.fr)  
Email: [philippe.labassa@notaires.fr](mailto:philippe.labassa@notaires.fr)

## **STATUTS**

Société : **ARCP**

Société à responsabilité limitée

"Au capital de 500 euros

Siège social : La Bâtisse 81500 TEULAT

Mr COUSINIE Philippe a établi ainsi qu'il suit les statuts d'Une société à responsabilité limitée dont le gérant est l'associé unique.

### **ARTICLE 1 : Forme**

La société est à responsabilité limitée.

### **ARTICLE 2 : Objet**

La Société a pour objet :

Installation thermique Génie Climatique, pose de climatiseurs, électricité basse tension.

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales mobilières et immobilières se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement, le but poursuivi par la Société, son extension ou développement.

### **ARTICLES 3 : Dénomination**

Sa dénomination sociale est ; ARCP

Son sigle est : Néant

Dans tous les actes et documents émanant de la Société, cette dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots « Société à Responsabilité Limité » ou des initiales « EURL » et de renonciation du capital social.

### **ARTICLE 4 : Siège Social**

Le siège social est fixé à : La Bâtisse 81500 TEULAT.

Il peut être transféré par décision de l'associé unique

### **ARTICLES 5 : Durée**

La Société a une durée de 99 années, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

C.P

## **ARTICLE 6 : Apports**

Apports en nature s'il y a lieu : Néant

Apports en numéraires : 500 euros

Monsieur COUSINIE Philippe apporte et verse à la Société une somme totale de 500 euros .

La somme totale versée, soit 500 euros a été déposée le : 2 avril 2010 au crédit d'un

compte ouvert au nom de la Société en formation, au Crédit Agricole de Toulouse et Midi-Toulousain agence de Verfeil.

Apports de biens communs : 500 euros.

Cette somme provient de la communauté de bien existant entre l'apporteur et son épouse : Madame COUSINIE Marie Patricia, qui a été préalablement avertie de cet apport par lettre recommandée avec avis de réception reçu le : 1 avril 2010, comportant toutes précisions utiles quant aux finalités et modalités de l'opération d'apport.

Par lettre en date du 1 avril 2010, Madame COUSINIE Marie Patricia, conjointe de rapporteur, a renoncé expressément à la faculté d'être personnellement associée pour la moitié des parts souscrites. L'original de cette lettre est demeuré annexé aux présents statuts.

## **ARTICLE 7 : Capital social et parts sociales**

Le capital social est fixé à cinq cents euros (500 euros), divisé en dix parts (10) de cinquante euros (50 €) chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 10 et attribuées en totalité à la société dénommée GROUPE COUSINIE, Société par actions simplifiée au capital de 1800 €, dont le siège est à L'UNION (31240), 2 impasse des Petunias, identifiée au SIREN sous le numéro 935 274 407 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE.

Par suite :

- de la cession de titres réalisée par Monsieur Philippe COUSINIE au profit de la société GROUPE COUSINIE aux termes d'un acte reçu par Maître Philippe LABASSA, notaire à COUFOULEUX (Tarn), le 22 novembre 2024.
- de la donation de titres réalisée par Monsieur et Madame COUSINIE au profit de Monsieur Paul COUSINIE aux termes d'un acte reçu par Maître Philippe LABASSA, notaire à COUFOULEUX (Tarn), le 22 novembre 2024.
- et de l'apport de titres réalisée par Monsieur Paul COUSINIE à ladite société, aux termes d'un acte reçu par Maître Philippe LABASSA, notaire à COUFOULEUX (Tarn), le 22 novembre 2024.

Total égal au nombre de parts sociales composant le capital social : 10

C.P

### **ARTICLE 8 : Gérance**

La société est gérée par son associé unique, Monsieur Cousinié Paul.

### **ARTICLE 9 : Décisions de l'associé**

L'associé unique exerce les pouvoirs et les prérogatives de l'assemblée générale dans la Société pluripersonnelle. Ces décisions sont répertoriées sur un registre coté et paraphé. Il ne peut en aucun cas déléguer ses pouvoirs.

### **ARTICLE 10 : Exercice social**

Chaque exercice social a une durée de douze mois que commence le 1 avril et finit le 31 mars.

### **ARTICLE 11 : Comptes sociaux**

Le rapport de gestion, l'inventaire et les comptes annuels sont établis par l'associé unique gérant. Leur dépôt au registre du commerce et des sociétés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice vaut approbation des comptes.

### **ARTICLES 12 : Actes accomplis pour le compte de la société en formation**

L'état des actes accomplis pour le compte de la société en formation a été annexé aux statuts. La signature de ceux-ci, emportera reprise de ces engagements par la société, lorsque celle-ci aura été immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

### **ARTICLE 13 : Frais de formalité - Publicité**

Les frais afférents à la constitution des présents statuts et de leurs suites, seront pris en charge par la Société. Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Fait à Teulat le 1 octobre 2013

En deux exemplaires

L'associé

